

DÉCENTRALISATION DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La plupart des employés sont déjà au courant de l'initiative du gouvernement ayant pour objet de décentraliser une part importante du programme d'aide bilatérale au développement et d'en confier la gestion à nos missions. Ce projet représente une initiative importante de la nouvelle stratégie d'aide au développement intitulée "Partageons notre avenir", publiée par l'ACDI au printemps dernier. Cette décentralisation améliorera sensiblement la qualité et l'efficacité de l'aide canadienne, et mettra notre programme plus directement à la portée de ceux que nous voulons atteindre - les plus déshérités.

Dans le cadre de ce nouveau système de décentralisation, chaque mission devra rendre compte au président de l'ACDI de la planification et de la mise en oeuvre des programmes et des projets de développement, et au Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (SSEAE), de la gestion d'ensemble de la mission, notamment des budgets de fonctionnement.

Cent cinquante-sept (157) années-personnes seront ajoutées à l'effectif du ministère des Affaires extérieures, cinquante-sept (57) d'entre elles étant fournies par mutation de l'ACDI. Les effectifs de la filière de l'aide du Service extérieur passeront de cent six (106), chiffre actuel, à plus de trois cent quarante (340). Du personnel de soutien supplémentaire, actuellement au Canada, sera affecté à l'étranger ainsi qu'un certain nombre de spécialistes techniques également en fonction au Canada, afin d'aider à l'exécution du programme. En outre, le personnel recruté localement dans nos postes à l'étranger sera étoffé. L'ACDI et le MAE continueront d'être

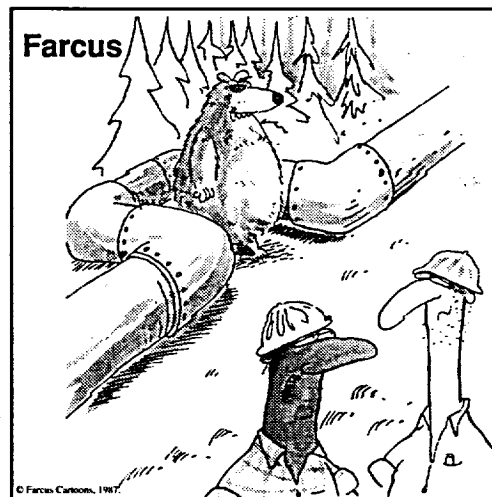
responsables de la cogestion de la filière de l'aide du SE.

La décentralisation des activités d'aide a pour principe la délégation de pouvoirs importants à nos missions. Les chefs de mission à l'étranger peuvent maintenant autoriser des projets de cinq millions de dollars lorsque ceux-ci sont couverts par les lignes directrices de la stratégie de la Direction générale des opérations du personnel et les dispositions de l'examen des programmes par pays. Des contrats locaux peuvent maintenant être signés jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Les opérations d'aide bilatérale seront décentralisées au profit de neuf grandes missions: Bridgetown, Dakar, Dar Es Salaam, Manille, Singapour, Abidjan, Djakarta, San José et Harare, et d'un certain nombre de missions et de bureaux d'aide moins importants de nos ambassades à Conakry, Bamako, Niamey, Ouagadougou, Tegucigalpa, Gaborone, Maeru, Lilongwe, Maputo, Mbabane.

Depuis que le Conseil du trésor a donné son accord définitif à la décentralisation en avril, nous avons dû abattre beaucoup de travail en très peu de temps. Il ne nous a donc pas été possible de consulter toutes les missions de manière aussi poussée que tous l'auraient souhaité et nous avons parfois été contraints d'adapter le processus d'une manière qui a pu ne pas paraître logique à certaines de nos missions. Toutefois, avec le temps et l'expérience acquise dans ce nouveau domaine, le Ministère et l'ACDI pourront adapter le processus afin de tenir compte de plusieurs facteurs propres aux missions. Les idées et conseils des missions seront des éléments clés dans la prise de décision.

Source: Téléx DMC0221, 25 nov.1988



Je ne voulais pas le déranger!